Des renseignements sur les activités pour la conservation du gibier des pro vinces et des territoires peuvent être obtenus des fonctionnaires suivants: Roy A Gibson, sous-commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Ottawa (qui applique la loi sur la chasse au Nord-Ouest); G. A. Jeckell, contrôleur, bureau du contrôleur Dawson, Yukon; F. R. Butler, inspecteur, bureau de la Commission de la Chasse 411, rue Dunsmuir, Vancouver, Colombie Britannique; W. H. Wallace, commissair de la Chasse, Edmonton, Alberta; Edward S. Forwyth, commissaire de la Chasse ministère des Ressources Naturelles, Regina, Saskatchewan; A. G. Cunningham directeur, branche des Pêcheries et de la Chasse, ministère des Mines et des Res sources Naturelles, Winnipeg, Manitoba; D. J. Taylor, sous-ministre de la Chass et de la pêche, Toronto, 2, Ontario; L. A. Richard, sous-ministre des Mines, de la Chasse et de la Pêche, Québec; le lieutenant-colonel H. H. Ritchie, directeur et chef de la Chasse, ministère des Terres et des Mines, Fredericton, Nouveau-Bruns wick; F. A. Harrison, chef, ministère des Terres et Forêts, Halifax, Nouvelle-Ecosse W. R. Shaw, sous-ministre et surintendant du bétail, ministère de l'Agriculture Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

## Section 2.—Fermes à fourrure.\*

Les fermes à fourrure jouent un rôle de plus en plus important dans la produc tion de fourrures au Canada, la valeur des peaux d'animaux élevés en captivit s'étant élevée d'environ 3 p.c. seulement du total en 1921 à près de 40 p.c. en 1936

Origine des fermes à fourrure.—Un bref historique de cette industrie au Canada a paru p. 254 de l'Annuaire de 1929, et une autre étude plus détaillée de cette industrie a paru dans une publication de la Commission de Conservation Ottawa, intitulée "Fermes à Fourrure au Canada", par J. Walter Jones, B.A. B.S.A., et qui a eu une deuxième édition en 1914.

Fermes à fourrure au Canada.—L'expression "ferme à fourrure" comprend tous les établissements consacrés en entier à l'élevage des animaux à fourrure (prin cipalement les renards argentés), ainsi que toute partie d'une exploitation quelconque où se fait l'élevage des animaux à fourrure comme une branche distincte des opéra tions. Bien que le renard soit la bête sauvage qui s'adapte le mieux à la domestica tion, d'autres espèces sauvages d'animaux à fourrure sont aussi élevés en captivitéle vison, le raton laveur, la mouffette, la martre, le pékan et le putois. Le visor s'accommode fort bien de la vie en captivité, pourvu qu'il y trouve les soins néces saires, et le nombre des fermes où on en fait l'élevage croît rapidement. En 1936 la valeur des renards argentés sur les fermes représente 85 p.c. du total, et celle du vison, 13 p.c., ce qui laisse 2 p.c. à toutes les autres espèces réunies. En plus de ces fermes où les animaux sont gardés en captivité, un bon nombre de marais, de rivières et de lacs sont exploités comme fermes de rats musqués et de castors. Ce derniers, quoique enfermés dans une étendue bien clôturée où ils reçoivent une nourriture supplémentaire et où ils sont à l'abri des bêtes de proie, vivent et se reproduisent dans des conditions naturelles.

Depuis plusieurs années l'industrie des renardières s'est développée si rapidement, au Canada comme à l'étranger, que la source principale de revenu a été pour les éleveurs la vente d'animaux vivants pour fins de reproduction, tandis que la production de peaux n'avait qu'une importance secondaire. Ainsi, en 1925, la valeur des renards argentés vendus vivants a été de \$2,755,000 tandis que celle des peaux n'était que de \$736,000. Comme le nombre de renards sur les fermes

<sup>\*</sup> Revisé par Mlle F. A. Brown, chef de la branche des Statistiques des Pécheries, des Fourrures e des Produits laitiers, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche publie des rapports annuels détaillés sur les fermes à fourrure et sur la production primaire de pelleteries.